

## DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr) > Économie culturelle > Livre et Lecture

OPÉRATIONS SUBVENTIONNABLES	TAUX	PLAFONDS
Construction	30% à 45%	Pas de plafond
Mobilier	35%	Pas de plafond
Informatique / Numérique	35% à 50%	Pas de plafond

- Aide à l'acquisition au démarrage d'un projet ;
- Acquisition d'un bibliobus ;
- Numérisation des collections ;
- Amélioration des conditions de conservation des collections patrimoniales ;
- Aide à l'acquisition de collections tous supports (aide liée au démarrage de projets) ;
- Élargissement des horaires d'ouverture.

### Contacts :

Cécile Hauser de Bisschop  
01.56.06.50.91 / [cecile.hauser-de-bisschop@culture.gouv.fr](mailto:cecile.hauser-de-bisschop@culture.gouv.fr)  
Justin Vancappel  
01.56.06.51.50 / [justin.vancappel@culture.gouv.fr](mailto:justin.vancappel@culture.gouv.fr)

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



Voir la circulaire DGD :

### DOTATION GÉNÉRALE DÉCENTRALISATION

Une surface minimale de 0,07 m<sup>2</sup>/hab (surface de plancher), pour la tranche de population jusqu'à 25 000 habitants ; dans tous les cas un minimum de 100 m<sup>2</sup> est exigé.

Pour les communes de plus de 25 000 habitants, le seuil est de 0,07 m<sup>2</sup> jusqu'à 25 000 et 0,015 m<sup>2</sup> par fraction de population supérieure à 25 000 habitants.

EPCI de moins de 10.000 habitants, seuil mini 100 m<sup>2</sup>.

EPCI de plus de 10.000 habitants, seuil mini 300 m<sup>2</sup>.

*Exemple : minimum exigé pour une ville de 45 000 habitants :*  
0,07 x 25 000 = 1 750 m<sup>2</sup> + 0,015 x 20 000 = 300 m<sup>2</sup>  
Soit au total **2 050 m<sup>2</sup>**



## RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

[www.iledefrance.fr/aides-services](http://www.iledefrance.fr/aides-services)

OPÉRATIONS SUBVENTIONNABLES	TAUX	PLAFONDS
Construction	30%	6,5 M€ HT
Mobilier	30%	1 M€ HT
Informatique / Numérique	40%	1 M€ HT
Fonds initial	40%	1 M€ HT

Le versement des subventions est soumis au recrutement de stagiaires : dispositif « 100.000 stages pour les jeunes franciliens ».

### Contact :

Delphine Martincourt  
01.53.85.56.26 / [delphinemartincourt@iledefrance.fr](mailto:delphinemartincourt@iledefrance.fr)

## CENTRE NATIONAL DU LIVRE

[www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)

OPÉRATIONS SUBVENTIONNABLES	TAUX	AIDE MAXIMALE
Publics enfance et jeunesse (min. 5 000 €)	30% à 70%	30 000 €
Manifestation littéraire (min. 500 €)	50% à 70%	Pas de plafond

### Contacts :

Amran Warsama  
01.49.54.68.04 / [amran.warsama@centrenationaldulivre.fr](mailto:amran.warsama@centrenationaldulivre.fr)

### Manifestation littéraire :

Marc Beaudeau  
01.49.54.68.23 / [marc.beaudeau@centrenationaldulivre.fr](mailto:marc.beaudeau@centrenationaldulivre.fr)

Conseil départemental du Val d'Oise - Direction de la Communication - Septembre 2021

**val d'oise**  
le département

BIBLIOTHÈQUES  
ET MÉDIATHÈQUES

**AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR LES COMMUNES ET LES EPCI**



Conseil départemental du Val d'Oise  
2 avenue du Parc  
CS 20201 CERGY  
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30  
fax : 01 34 25 33 00  
[communication@valdoise.fr](mailto:communication@valdoise.fr)  
[www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr)

**val d'oise**  
le département



Culture  
Communication  
Département agréé  
par le Préfet de la Région  
Île-de-France

Région  
**Île-de-France**

**CNL** CENTRE  
NATIONAL  
DU LIVRE



## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE SOUTIENT LES COMMUNES ET EPCI

www.valdoise.fr/64  
Page Aides financières

Pour les bibliothèques et les médiathèques, l'aide intègre l'acquisition des locaux équipés ou à équiper ainsi que l'acquisition de terrains.



### COMMUNES

OPÉRATIONS SUBVENTIONNABLES	TAUX	PLAFONDS
Construction	20%	2 500 000 €
Restructuration	20%	1 500 000 €
Mobilier	15%	400 000 €
Informatique	15%	200 000 €



### EPCI

OPÉRATIONS SUBVENTIONNABLES	TAUX*	PLAFONDS
Construction	25%	2 500 000 €
Restructuration	25%	1 500 000 €
Mobilier	25%	400 000 €
Informatique	25%	200 000 €
Véhicule pour la desserte	20%	15 000 €

\* Taux de base avant pondération pouvant être majoré jusqu'à +5 % suivant le potentiel financier des communes

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET CONTACTS

- Désigner un interlocuteur unique pour la bibliothèque ;
- Prêter les documents gratuitement au public (sans préjudice d'éventuels droits forfaitaires d'inscription) ;
- Disposer d'un local aménagé pour l'accueil du public, la conservation et la présentation de fonds et en assurer la sécurité et l'entretien ;
- Mettre les collections en libre accès au public.



### Contacts :

**Conseil départemental du Val d'Oise**  
Direction du Territoire et de l'Habitat  
01.34.25.10.75

**Direction de l'Action culturelle**  
**Bibliothèque départementale**  
01.34.33.85.85

**Dossier à adresser :**  
**Conseil départemental du Val d'Oise**  
Direction des Territoires et de l'Habitat  
2 avenue du Parc  
CS 20201  
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

## PIÈCES À FOURNIR

- Une **lettre** de demande de subvention ;
- La **délibération** du Conseil municipal/intercommunal ;
- Une note de **présentation du projet** : contexte, principaux enjeux, description de l'opération et des travaux envisagés, modalités de fonctionnement de l'équipement ;
- La situation juridique des **terrains** ;
- Un **plan de situation** ;
- Le **plan de masse** de l'opération ;
- Les **plans détaillés** du projet et de l'existant au stade minimum **d'avant projet** avec un récapitulatif des surfaces ;
- Des ressources photographiques ;
- Le **descriptif** détaillé des **travaux** ;
- Un **devis récent** estimatif et détaillé des travaux ainsi qu'un tableau récapitulatif des coûts ;
- Le **plan de financement détaillé** de l'opération faisant apparaître les participations de l'ensemble des financeurs ;
- Le **calendrier prévisionnel** de réalisation des travaux ;
- Une **note d'opportunité** relative aux moyens déployés pour la prise en compte des **objectifs de développement durable**.

